

supprimait, par conséquent, les tarifs, le Corps législatif, qui n'a d'action que sur les tarifs, n'aurait pas à intervenir dans la question.

Citons encore une fois l'article 18 du sénatus-consulte :

Art. 18. Les modifications apportées à l'avenir aux tarifs de douane ou de poste par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

On le voit, les tarifs ne peuvent être modifiés sans l'assentiment des Chambres. Et le gouvernement qui ne peut pas le moins, c'est-à-dire les modifications, pourrager le plus, c'est-à-dire la suppression absolue des tarifs, en dehors des représentants du pays? Autant vaudrait dire que tout en n'ayant pas le droit de transformer une loi quelconque sans le concours du pouvoir législatif, le gouvernement a la faculté de la supprimer de son autorité privée. Nos manufacturiers ont trop de bon sens pour se laisser circonvenir par des assertions aussi enfantines.

G. AUDEMARD.

Le jour du vote est arrivé : il ne s'agit plus de discuter, il faut agir.

En un moment aussi grave, aussi solennel pour l'avenir de la France, pour la cause de l'ordre et de la liberté, il convient que tous les esprits libéraux, tous les cœurs honnêtes, tous ceux qui, au-dessus de leurs préférences personnelles, placent l'intérêt de leur pays, se recueillent, aillent au fond de ce qu'on pense autour d'eux et de ce qu'ils pensent eux-mêmes, et disent avec sincérité et netteté ce qu'ils ont vu, la vérité, où est le devoir.

Cette lourde tâche, nous l'avons acceptée pendant toute la période plébiscitaire. Nous avons, avec les lecteurs qui nous ont fait l'honneur de nous lire, cherché ensemble quelle était la conduite à tenir en une aussi grave circonstance. Nous avons fait nos réserves, et nous n'y reviendrons pas. Nous nous sommes efforcés d'être impartiaux en exposant le pour et le contre et en laissant au bon sens de nos lecteurs le soin d'en tirer une conclusion.

Durant huit jours, nous avons envisagé la question du plébiscite sous toutes ses faces, et après un sérieux examen nous en sommes arrivés, malgré nos regrets, malgré nos tristesses, malgré nos importantes réserves, à engager tous nos amis à ne pas hésiter un instant à répondre OUI à la question plébiscitaire.

Que nous demandait-elle? Faut-il vous le rappeler? « D'approuver les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et de ratifier le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

On a voulu, sous prétexte de rendre plus intelligibles aux masses les termes de la formule du plébiscite, qui, soulignant des questions de droit constitutionnel et de politique raffinée paraissaient établir des distinctions trop subtiles pour être résolues directement par un corps électoral de dix millions d'hommes, — on a voulu ramener la question, malgré le zèle des ministres libéraux du cabinet du 2 janvier, à ces termes plus compréhensibles, plus saisissants : « Empire ou Révolution. » Nous n'avons pas voulu suivre les membres du Comité central du plébiscite de 1870 et les rédacteurs du Manifeste de la gauche sur ce terrain qui ne nous paraissait pas le vrai.

Nos lecteurs se souviennent de l'insistance avec laquelle nous avons protesté contre la question ainsi déplacée : nous avons toujours persisté à la prendre telle qu'elle est posée par la formule officielle même du plébiscite que nous venons de rappeler. Nous avons émis, et là on pu remarquer, les discussions de principes généraux, et nous sommes restés quand

même sur le terrain des faits. Nous avons combattu les lois de 1852 qui nous semblaient incapables d'établir autre chose que le despotisme. On nous demande aujourd'hui si nous approuvons les réformes qui ont renversé ce régime, selon nous, funeste à la France : nous ne pouvons hésiter à répondre affirmativement.

Il ne nous paraît pas inutile de méditer une dernière fois les conséquences de la réponse qu'on peut faire.

N'est-ce donc rien que ces réformes libérales dont on nous demande l'approbation? et que notre honorable député, M. Jules Brame, énumérait, il y a quelques jours, dans une lettre des plus remarquables?

N'est-ce rien que la responsabilité des ministres?

N'est-ce rien que le droit absolu d'interpellation et d'initiative restitués aux deux Chambres?

N'est-ce rien que la liberté presque illimitée rendue à la presse et à la tribune populaire des réunions publiques?

N'est-ce rien que cet article 18 du nouveau sénatus-consulte, sur lequel nous nous sommes longuement arrêtés au cours de nos articles à propos du plébiscite, et grâce auquel il n'y aura plus de traités de commerce sans étude approfondie et sans la participation du pays?

N'est-ce rien que de n'être plus soumis au vote par budget et par chapitres; de voir les mandataires du pays nommer leur président et leur bureau au Corps législatif; d'avoir des élections annuelles de présidents de Conseils généraux?

Et le droit d'amendement, de pétition, de réunion, de présenter des ordres du jour motivés à la Chambre, n'est-ce donc rien?

N'est-ce rien que la création du jury en matière de presse, qu'une nouvelle loi nous donnera bientôt; que la suppression des tribunaux exceptionnels, de la fameuse loi de sûreté générale?

N'est-ce rien encore que toutes ces tentatives de décentralisation que fait un pouvoir évidemment sympathique à une sage décentralisation, sous son contrôle?

N'est-ce rien enfin que cette liberté de l'enseignement supérieur que nous posséderons bientôt?

Voulez-vous, oui ou non, conserver toutes ces libertés, et si nous les voulons, refusez-vous notre adhésion au plébiscite parce que la Constitution nouvelle renferme (art. 13) une disposition périlleuse en théorie, mais qu'il dépend de nous de rendre inefficace en pratique? Voter non, s'abstenir, c'est d'abord repousser toutes ces libertés si longtemps, si ardemment réclamées. Est-ce cela seulement? qu'on y songe bien! qu'on veuille bien réfléchir un instant à la situation qui serait faite au pays, le lendemain du plébiscite, si, par impossible, la majorité du peuple venait à rejeter les réformes soumises à son approbation souveraine ou à protester par son silence! Nous ne voulons rien exagérer; mais, de bonne foi, y aurait-il à un pareil vote d'autres conséquences possibles qu'une révolution immédiate ou une réaction violente.

Nous le demandons à tous les esprits sincères, à tous ceux que la passion n'aveugle pas, est-ce là ou non, la vérité? qu'ils s'interrogent et répondent. Voilà dans quel effroyable dilemme le non ou l'abstention tendent à enfermer le pays. Il veut, ainsi que l'a si bien dit M. Emile de Girardin, « faire l'économie d'une révolution nouvelle » ce qui est bien la meilleure économie que puisse faire un pays. Il ne veut pas davantage retomber sous le joug pesant d'un régime autoritaire, c'est pourquoi, nous en sommes persuadés, le pays répondra en majorité, « oui » sans hésiter.

Et il ne faut pas creuser bien longtemps la question pour voir que le devoir de tous les honnêtes gens, de tous ceux qui ne séparent pas l'esprit de conservation de l'esprit de liberté, est de

voter oui, que si un reste de scrupules, motivé par le regrettable article 13 de la nouvelle Constitution, arrête les conservateurs libéraux, qu'ils veulent bien songer que par notre union dans l'ordre, par le respect de la loi, par un ferme attachement à la liberté, par la toute-puissance de l'opinion, on rendra à jamais impossible, en tout cas inutile, le recours à cet article 13 malgré lequel ils auraient voté la Constitution de 1870.

Notre tâche est terminée. Nous n'avons plus qu'à rappeler à nos lecteurs et à nos concitoyens qu'ils tiennent entre leurs mains, par leurs votes, une partie des destinées de la France. Il importe, dans une heure aussi solennelle, que chacun fasse lair ses épurgances personnelles, qu'on sache faire au besoin un sacrifice généreux sur l'autel de la patrie, comme l'ont fait des libéraux illustres, MM. Ed. Laboulaye, Saint-Marc-Girardin et Guizot.

N'hésitez donc pas à voter le plébiscite; vous ne ferez point acte de servilité, mais de patriotisme et de raison; vous affirmez à la fois l'ordre et la liberté.

Voter oui, c'est la consolidation de ce qui est, avec l'espérance de voir nos institutions libérales se développer pacifiquement et progressivement. Nous ne saurions donc, ainsi que le disait l'honorable député de la 4^{me} circonscription du Nord, en terminant sa remarquable lettre-circulaire, hésiter un seul instant.

Le conseil qu'a donné M. Jules Brame à ses amis et à ses électeurs de voter oui, est celui de notre patriotisme et notre raison nous feront suivre.

Au scrutin donc, et que chacun fasse son devoir.

CH. NURBEL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi, 6 Mai.

Vous trouverez dans nos journaux le second manifeste de la gauche radicale. Les feuilles anti-plébiscitaires qui critiquent avec vivacité tous les actes et documents émanés du gouvernement vont naturellement applaudir à ce manifeste. Nous nous permettons de ne lui trouver qu'un avantage sur le premier : il est plus court. Du reste, il nous paraît encore plus maladroit que le premier, et s'il porte la signature de M. Gambetta, on n'y trouve pas trace de son esprit politique. On comprend que les membres du comité radical se sont émus de l'effet produit par la découverte du complot; ils ne vont pas jusqu'à le nier, par la raison bien simple que leur a été donnée communication des pièces, mais ils déclarent que la vérité ne se fera qu'après les débats contradictoires, et en tout cas, ils reprochent au gouvernement d'employer le complot par ses manœuvres plébiscitaires et de répandre partout l'émotion et la terreur. Ce manifeste si est maladroit qu'on le dirait tout entier écrit par M. E. Arago.

Au commencement de la semaine bon nombre de journaux demandaient avec la plus vive instance au gouvernement de publier quelques preuves du complot, afin de ne pas laisser le public dans l'incertitude. Le Journal officiel a parlé; les mêmes journaux reprochent au gouvernement d'avoir fait connaître des pièces qui auraient dû rester secrètes. Voilà certes des gens qu'il n'est pas facile de satisfaire.

La Marseillaise a été saisie ce matin à neuf heures. Ce n'est pas qu'elle contienne rien d'extraordinaire. Elle nie l'existence du complot, elle publie toujours les mêmes rengaines, les injures

grossières à l'adresse de l'Empereur et de la Garde des sceaux; tous ceux qui ne sont pas de son bord sont des mouchards.

Le public n'oubliera pas, dit-elle, qu'une affirmation de tous les Grand-père et de tous les Olliviers de la terre ne saurait être mise en balance avec une dénégation de Flourens. Malheureusement, Flourens n'a pas nié; il a refusé de s'expliquer. Et plus loin la Marseillaise ajoute : « que la France dise oui ou qu'elle dise non, elle sera toujours laillée. »

La Marseillaise a été saisie, non parce qu'elle était ce matin plus violente qu'hier, mais parce que le gouvernement est résolu à ne plus laisser compromettre la liberté de la presse par le scandale que quelques écrivains renouvellent chaque jour. Voici du reste comment ces écrivains entendent l'exercice de la liberté. Des sous-officiers du 18^e bataillon de chasseurs étaient allés à la Marseillaise demander l'insertion de leur protestation contre la lettre de l'ex-chasseur Cyrille; elle a été refusée. Ces sous-officiers se sont alors adressés au ministère de la guerre pour obtenir que leur protestation fût publiée dans d'autres journaux.

L'ancien comité Raspail est ressuscité et a lancé son manifeste : il recommande le vote négatif.

On se préoccupe fort du mode de recensement des votes : Le gouvernement perdra cette fois plus de 1,500 suffrages, car il n'a pas la nuit. Ainsi s'exprimait hier devant moi un honnête libéraliste, qui, incapable quant à lui, de la moindre mauvaise action, suppose le gouvernement capable de toutes les gradineries, uniquement parce qu'il est le gouvernement. Mais que de gens, sans aller aussi loin, supposent que l'administration réunira en bloc tous les votes de chaque département afin que l'opinion ne puisse juger dans le détail les diverses manifestations locales du suffrage universel. Il suffit de répondre que le dépouillement se fera immédiatement après le vote dans chaque section sous la surveillance des votants ou de leurs délégués, que les résultats partiels pourront être publiés et que le recensement général sera fait par le Corps législatif.

Il est impossible que les membres du Corps législatif soient convoqués à domicile avant jeudi : une séance pourrait avoir lieu mardi ou mercredi. La question a été agitée aujourd'hui dans le Conseil des ministres. Du reste presque tous les ministres se sont rendus chaque jour de cette semaine aux Tuileries. Dans l'entourage de l'Empereur, on se montre très-satisfait des nouvelles qui arrivent de province. Il y a un grand nombre de départements dans lesquels les comités anti-plébiscitaires n'ont pu se constituer, ou ont vu leurs efforts paralysés par l'indifférence de la population.

Dans l'Ouest, dans le Nord-Ouest, on compte sur une très-forte majorité. Après les départements qui comptent de grands centres comme Lyon, Marseille, Bordeaux, on dit que c'est le Haut-Rhin qui fournira le plus de votes négatifs ou d'abstentions.

MM. Daru et Buffet sont de l'Ecole de M. Thiers; ils s'abstiennent de publier des circulaires à leurs électeurs; mais ce en quoi ils se séparent de leur chef de file, c'est que M. Thiers dit à chacun de voter suivant sa conscience et que, quant à lui, tout en s'abstenant, il ne se fera pas l'ennemi du Cabinet, tandis que MM. Daru et Buffet recommandent à leurs amis de voter le plébiscite. Ils seraient probablement encore ministres si M. Thiers ne leur avait révélé les dangers de l'article 13, dangers qu'ils n'avaient pas tout d'abord aperçus.

Il se confirme que le comité de Paris, le duc de Chartres et François II sont en ce moment à Frohsdorf. On assure que le comte de Chambord renonce à tous ses droits en faveur du comte de Paris. Ce serait un fait accompli; mais il ne serait

rendu public que par le comité de Paris et le plébiscite.

Le Rappel a dit, dit sans...

CH. CAROT.

BOURSE DU 6 MAI.

A mesure que le moment critique approche, les esprits de la Bourse s'agitent de plus en plus incertains. Il se tâte pour lundi et mardi les affaires normales en vue d'un mouvement de grande importance. Ainsi on se met à vendre ferme à 74.50 contre achat à 75.10 dont 10 c. pour lundi et 75.20 pour mardi. Lundi on sera donc à 74.50, la rente ouvre à 74.72 1/2 et ferme à 74.87 1/2. Le Lyon a été détaché un coupon de 35 fr. ferme à 995 en baisse de 7.50.

CELLIER.

On télégraphie de Londres...

Nous apprenons la mort de M. Bader, directeur de l'Industrie chimique; nous sommes persuadés que tous ceux qui ont connu cet homme de bien et d'intelligence profonde s'associeront à nos regrets.

M. Thiers.

Voici la communication adressée aux journaux de Paris et que le télégraphe nous signale :

« Des électeurs de la 2^e circonscription de la Seine, réunis, sous la présidence de M. de Lesseps, ont chargé MM. de Lesseps et Séguier de porter à MM. Thiers une lettre qui disait :
« Electeurs de ce département, nous sommes par vous au Corps législatif, nous serions heureux d'apprendre que les graves considérations d'intérêt public qui nous sollicitent nous obtiennent votre assentiment.
« A ces expressions, MM. de Lesseps et Séguier ayant ajouté les témoignages de leur affectueux, M. Thiers leur a répondu qu'il était fort touché des procédés dont on usait, à son égard, que les électeurs qui s'adressaient à lui étaient en grande partie les électeurs de M. Devincq, et qu'il les sient, que du reste il ne distinguait pas entre eux; qu'il reconnaissait aux électeurs le droit de ne pas le réélire, mais que non celui de peser sur ses votes; qu'il s'était prononcé dès l'origine contre le plébiscite; qu'il se tenait au centre gauche, soit dans les négociations ouvertes avec MM. les ministres, soit enfin dans le Corps législatif, où il avait voté deux fois contre; qu'il regardait le plébiscite comme absolument opposé aux principes de notre vie, comme propre surtout à troubler le pays et à réveiller des passions tendant à s'éteindre; que du reste il s'était abstenu de toute démarche personnelle, ne voulant pas ajouter à la vivacité de cette lutte, ni faire acte d'hostilité envers les ministres; et que, quant à lui, des deux réponses possibles qu'on pouvait faire au plébiscite, il choisissait celle qui convenait le mieux à son rôle et à son caractère, parce qu'il était la plus modérée, c'est-à-dire l'abstention! »

Le journal l'Univers se prononce au dernier moment pour l'abstention.

Chronique locale & départementale.

L'indifférence qui existait à Roubaix au début de la période plébiscitaire, a fait place à une agitation toute pacifique. Le nombre des abstentions sera, pensons-nous, beaucoup plus considérable qu'on pouvait le supposer, et d'après les avis qui nous parviennent, les abstentions devraient emporter une grande majorité. Dans les communes environnantes, l'esprit des populations est tel qu'à Wairelos, par exemple, un agent

mon cher poète. Hélas ! l'étoile est trop haut et le ver n'est pas assez luisant !

— Pauvre ! pauvre ! interrompit Gontran, ému, ému par le bon vin. Ah ça, mon cher, je vous trouve superbe ! Serais-ce la peine de se marier si l'on était riche ? Une pauvreté décente ne fait-elle pas partie essentielle des bagages de tout jeune homme de bonne mine qui cherche le placement de son cœur ?... Et croyez-vous, par hasard, que nous-mêmes ?

Un coup d'œil expressif du sage Sigismond, un vigoureux coup de pied asséné sous la table au compromettant bavard, coupèrent court à l'improvisation de Gontran.

Au même instant, M. Bétulard, tout en apportant le café, vint annoncer la visite de maître Carpajot.

— Maître Carpajot ? s'écria Paul ; je ne connais pas ce nom-là.

— Maître Carpajot, le notaire, reprit le concierge en redoublant de gravité.

— Bon ! reprit Gontran avec un gros rire ; il arrive avec ses panonceaux en sautoir pour nous apporter le contrat à signer.

— Faites entrer, dit Paul. Vous permettez, messieurs ? Nous allons avoir le mot de l'énigme.

La porte se rouvrit, et l'on vit paraître un jeune homme de vingt-huit à trente ans, qui se présenta de fort bonne grâce.

— Excusez-moi, monsieur, si je vous déranger. Je suis le premier clerc de M.

Carpajot, il m'envoie vous apporter le montant du coupon semestriel de rente qu'il a touché pour vous. Si vous ne voulez pas en disposer tout de suite, il vous prie de me dire ce qu'il faut en faire...

— Quel coupon ? demanda Paul stupéfait.

— Le coupon semestriel de votre rente de 6,000 fr., — soit 3,000 fr. à toucher aujourd'hui.

— Mais, monsieur, je n'ai jamais possédé aucun capital... Comment puis-je avoir un revenu ?

— Monsieur, répondit le clerc avec insistance, M^e Carpajot, mon patron, ne plaisante jamais. Il m'a remis la somme que voici, en me chargeant de vous laisser l'argent en mains propres, à moins qu'il ne vous plaise d'en indiquer l'usage...

— Je tiens maître Carpajot pour le plus sérieux des hommes et le moins plaisant des notaires. Je dis seulement qu'il y a erreur, homonymie, confusion de personnes.

— C'est impossible. Voici le titre, avec nom, prénom et adresse.

Paul prit le titre des mains du clerc, et, avec un redoublement de stupeur, il reconnut que le tout était en règle.

— Quel est donc, quel est donc ce mystère ? chantonnait Gontran entre ses dents.

Peindre son étonnement, celui de Sigismond et d'Alfred, leur impatience de se trouver seuls avec Paul pour le cribler de leurs épigrammes au sujet de sa

prétendue pauvreté, c'est au-dessus de nos forces.

— Au surplus, reprit le mandataire de maître Carpajot, je me suis acquitté de la commission; vous avez l'adresse de mon patron. Il ne me reste plus qu'à vous saluer...

— Veuillez donc, répliqua Paul, prier de ma part maître Carpajot de garder ces fonds. J'irai le voir demain. Jusqu'à plus ample explication, je ne puis rien accepter...

— Soit, monsieur ! Votre notaire est à vos ordres.

Il reprit l'argent, s'inclina et sortit. Alors eut lieu l'explosion que les convives de Paul ne retenaient qu'à grand-peine.

— Je dis que ce clerc est tout ce qu'il y a de plus clair ! s'écria le brillant Alfred, qui empruntait son esprit au répertoire des petits théâtres.

— Delenda Carpajot !... en français, forçons la caisse du notaire Carpajot ! s'écria Sigismond, le savant latiniste.

— Mais voyez ce surnom de Paul ! dit à son tour Gontran. Je suis sûr que, si on cherchait dans sa paillasse, on la trouverait bourrée de billets de banque. Monsieur est un riche honteux, un théauriseur en chambre dont l'épargne n'attend pas le nombre des années. Il cache son opulence comme d'autres cachent leur pauvreté !

— Palsambleu ! mon cher, vous jouez serré ! reprit Alfred. Je vois d'ici le scénario. Premier acte : le roman d'un

jeune homme pauvre, feuillet par feuillet. Second acte : les parents rassemblés. — Coup de théâtre. — Survient maître Carpajot avec une serviette grande comme une nappé, chargée comme un fusil de munition... Ah ! vous croyez, monsieur le baron et madame la baronne, accorder votre fille à un déshérité ? Eh bien ; voilà du trois, du quatre et demi, de l'Orléans, du Paris-Lyon, du Crédit foncier, du Nord, des immeubles, des louis et des billets plein mes poches...

Parlez, faites-vous servir ! Nous vous préparons cette petite surprise. — Bouquet final ! Chaque figurant touche une gratification de mille écus... Pluie d'or, feux de Bengale !

— Mais non, tu es bête, répliqua Gontran. Il n'y a pas, au contraire, la moindre surprise. Les d'Anglars habitent, trois mois de l'année, je le même pays que la famille de notre ami Paul. Ils savent parfaitement à quoi s'en tenir sur sa fantastique pauvreté.

— Tout cela était dit sur un ton de plaisanterie cascadeuse qui ne permettait pas à Paul de se fâcher. C'est à peine s'il pouvait glisser, au milieu de ces manifestations broyantes, un : « Mais, messieurs, je vous assure... de grâce, attendons la fin ! » que couvrait la voix de ses convives.

Aussi fut-il soulagé, lorsque Gontran parla de clore le débat par un bouillotte. C'était la seule digne possible à ce torrent de quolibets. Il demanda des cartes, et bientôt l'on n'entendit plus que

les mots traditionnels : Je passe la vois la carte — je tiens — dix francs à la carte — vingt-cinq — mon tout — trente — un et as — trois huit... etc.

Il y a des gens qui jouent toute leur vie à la bouillotte sans pouvoir jamais réussir à bien engager leur argent, ni à dissimuler l'émotion du brelan. Paul Hébrard, qui connaissait tout juste la marche du feu, devait nécessairement faire les frais de la partie.

C'est ce qui arriva. Au bout de trois heures, il avait perdu quinze cent francs, que lui gagnèrent les trois amis par fractions à peu près égales.

Cette perte, si contraire à ses habitudes, dissipa tout à la fois les fumées du Rochegode et l'éblouissement de l'épisode Carpajot. Le regret lui vint avec le sang-froid.

— Parbleu ! dit Gontran, remarquant son air soucieux ; je vous conseille de vous plaindre... Monsieur a son notaire !

(La suite au prochain numéro).

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE
ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE
Traitement nouveau. — Brochure de 156 pages, 8^e édition, par le docteur Jules BOVENS, 9 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules BOVENS, 15, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, 10, Libraire, place de l'École de Médecine, à Paris. M. B. 56